

RA / 795 / 2024

DGST / DM / 373 2024 T

Nous, Maire de la Ville de CAMBRAI,

Vu la demande établie par Monsieur Brice Moeur, de l'entreprise Marques Frères, par laquelle il nous informe qu'il intervient, rue de Fontainebleau, du lundi 10 juin 2024 au vendredi 14 juin 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le règlement de voirie communale adopté par la séance du conseil municipal du 28 septembre 2015

Vu l'avis de Mr le chef de la Circonscription de Police de Cambrai.

Arrêtons :

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à occuper le Domaine Public, rue de Fontainebleau, du lundi 10 juin 2024 au vendredi 14 juin 2024, sous réserve de se conformer au Règlement de Voirie en vigueur et restera, seul responsable, des accidents pouvant survenir du fait de cette installation.

Une signalisation sera installée par les soins et sous la responsabilité du pétitionnaire qui sera seul responsable de cette signalisation.

Article 2 : la circulation des véhicules de toutes sortes sera restreinte et/ou pourra être interdite :

Rue de Fontainebleau
Partie comprise entre la rue de Chenonceau et la rue de Chantilly

du lundi 10 juin 2024 au vendredi 14 juin 2024

Article 3 : Le stationnement des véhicules de toutes sortes sera interdit :

Rue de Fontainebleau
Au droit du chantier

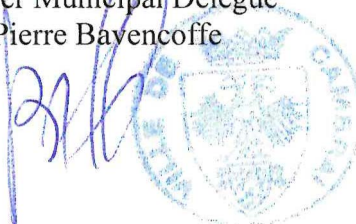
du lundi 10 juin 2024 au vendredi 14 juin 2024

Article 4 : Une signalisation temporaire et conforme à la réglementation sera mise en place par le pétitionnaire qui entretiendra ce dispositif et prendra toutes les dispositions nécessaires pour prévenir tous accidents pour lesquels elle sera tenue responsable.

Article 4 : Mme la Directrice Générale des Services, Mr le Commissaire de Police et M. le Directeur des Services Techniques Municipaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à la bonne exécution du présent arrêté.

Cambrai, le 31 mai 2024

Par délégation du Maire,
le conseiller Municipal Délégué
Jean Pierre Bayencoffe

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'JP Bayencoffe', written over a circular official stamp. The stamp is also in blue ink and contains the coat of arms of the Municipality of Cambrai, surrounded by the text 'MUNICIPALITE DE CAMBRAI'.